



Les cahiers d'histoire

Volume 1

numéro 3

1870 1871 1872 1873
1874 1875 1876 1877
1878 1879 1880 1881
1882 1883 1884 1885
1886 1887 1888 1889
1890 1891 1892 1893
1894 1895 1896 1897
1898 1899 1900 1901
1902 1903 1904 1905
1906 1907 1908 1909
1910 1911 1912 1913
1914 1915 1916 1917
1918 1919 1920 1921
1922 1923 1924 1925
1926 1927 1928 1929
1930 1931 1932 1933
1934 1935 1936 1937
1938 1939 1940 1941
1942 1943 1944 1945
1946 1947 1948 1949
1950 1951 1952 1953
1954 1955 1956 1957
1958 1959 1960 1961
1962 1963 1964 1965
1966 1967 1968 1969
1970 1971 1972 1973
1974 1975 1976 1977
1978 1979 1980 1981
1982 1983 1984 1985
1986 1987 1988 1989
1990 1991 1992 1993
1994 1995 1996 1997
1998 1999 2000 2001
2002 2003 2004 2005

Les maîtres-chiens

Par le sergent Denis Grenier

Les premiers chiens de police

L'utilisation de chiens domestiqués au service de la police remonte au 14^e siècle, en France et au 15^e siècle, en Angleterre. C'est en 1899, à Gand en Belgique que le premier centre d'entraînement pour les maîtres-chiens et leur animal est créé.

En 1907, la police de la Ville de New York achète six chiens provenant de la Belgique, alors que les premiers chiens de police font leur apparition en Angleterre en 1913. C'est en 1935 que le sergent Sawsey de la Gendarmerie royale du Canada, en Alberta, utilise un berger allemand dans le cadre de son travail.

En 1946, la police métropolitaine en Angleterre ouvre son école d'entraînement pour chiens de police. En 1954, la Gendarmerie royale du Canada est le seul service de police nord-américain à posséder une escouade canine.



Formation en Alberta en 1972

Photo : Collection SQ, fonds Fernand Yelle

C'est vers la fin des années 50 et au début des années 60 que les services de police démontrent un intérêt de plus en plus marqué pour l'utilisation de chiens. Vancouver et Calgary sont les deux premières villes canadiennes à se doter d'une escouade canine.

Les connaissances et l'expérience des Allemands acquises en période de guerre dans ce domaine ont beaucoup servi à développer les méthodes modernes d'entraînement des chiens, encore utilisées aujourd'hui.

1962 Les premières escouades canines à la Sûreté du Québec

C'est au printemps de 1962 que la Sûreté provinciale du Québec décide d'utiliser des chiens de police. Le caporal Jacques Laferrière de la division de Montréal et le sergent Georges Clark de la division de Québec sont les premiers à occuper la fonction de maître-chien. Ils sont formés à Romsayville près d'Ottawa par des spécialistes de la Gendarmerie royale du Canada. Leur entraînement dure six mois. Le caporal Laferrière est en poste à Saint-Hubert près de Montréal. Le sergent Clark quitte la Sûreté quelques mois plus tard et est



Gilles Aubin vers 1962

Photo : Courtoisie de l'agent Sylvain Leblanc



Sergent Denis Boisvert et Yago

Le sergent Boisvert était agent sur cette photo.

remplacé par l'agent Gilles Aubin. Jusqu'en 1971, la Sûreté n'a que deux maîtres-chiens. L'un est en poste à Québec, pour tout l'est du Québec et l'autre à Montréal pour le nord-ouest et la région de Montréal.

À cette époque les maîtres-chiens portent le même uniforme que celui des autres policiers. Ils ont un véhicule de type familial et travaillent sur la relève de jour du lundi au vendredi. Une prime de 1,50 \$ par jour leur est versée pour compenser la perte de terrain occasionnée par l'installation de la niche sur leur propriété. Même s'ils sont appelés à travailler de longues heures, parfois même les fins de semaine, ils ne reçoivent aucune compensation monétaire, car les heures supplémentaires n'existent pas à l'époque !

Abolition temporaire en 1971

En 1971 l'escouade canine est abolie. Elle est rétablie en 1973. Les agents Fernand Yelle, Marcel Boyer et Gilles Nadeau sont sélectionnés pour en faire partie. Ils reçoivent un entraînement de six mois à Innisfail en Alberta. L'agent Yelle et son chien *Rex* ainsi que l'agent Nadeau et son chien *Shandy* sont assignés à l'unité d'urgence de Montréal alors que l'agent Boyer et son chien *Fritz*, à celle de Québec.

En 1981, la Sûreté a quatre maîtres-chiens, soit deux à Montréal et deux à Québec. Pour une première fois, les deux chiens à Québec ne sont pas de la même race ; l'un est un berger allemand et l'autre un saint-hubert nommé aussi *bloodhound*. Deux labradors sont également utilisés à Hull par l'agent Paul Viau en 1985.

Formation à l'interne

À partir des années 80, la Sûreté souhaite former elle-même ses maîtres-chiens. Une première rencontre a lieu du 11 au 15 mai 1981 à la base militaire de Farnham et les maîtres-chiens peuvent alors échanger sur leur expérience et leurs techniques.

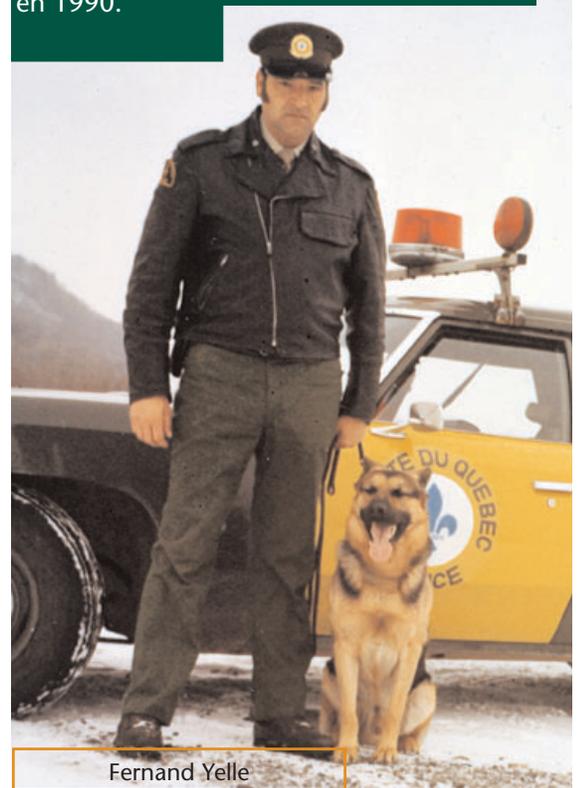


Agent Gilles Dagenais et Vikim



Sergent Denis Grenier et Zec

L'agent Yelle a occupé la fonction de maître-chien pendant 17 ans, un record à la Sûreté. Fort de ses connaissances et de son expertise il forme la majorité des maîtres-chiens de la Sûreté à partir de 1977, jusqu'à son départ en 1990.



Fernand Yelle

Photo : Collection SQ, fonds Fernand Yelle

Un complexe tout neuf

En 1990, la construction du complexe de Saint-Hubert sur la rive sud de Montréal permet d'aménager des espaces spécifiques pour l'entraînement et la formation de chiens adaptés au travail policier. Cet endroit sert de centre de formation pour les policiers de la ville de Québec en 1990, de la Sûreté en 1993 et du Service de police de la Ville de Montréal, en 1995.

En 1999, le poste d'instructeur-chef maître-chien est aboli. Par conséquent, les nouveaux maîtres-chiens sont formés par l'Ontario Provincial Police ou la police d'État du Vermont.

La sélection des maîtres-chiens

Les policiers qui aspirent à devenir maîtres-chiens sont sélectionnés selon le processus suivant : concours de recrutement, test physique, test d'anglais, évaluation des connaissances générales en cartographie, boussole et chiens. Ensuite, les candidats démontrent leur savoir-faire durant une semaine dans un camp forestier où ils sont évalués avec les chiens lors de différents tests en forêt. Les maîtres-chiens et leur animal subissent ensuite des tests de requalification annuels.

En 1992, la Sûreté comptait neuf équipes de maîtres-chiens; six à Montréal et trois à Québec. Il y a actuellement trois maîtres-chiens à Québec et quatre à Montréal. Une seule policière occupe actuellement cette fonction.

Au quotidien, les maîtres-chiens de la Sûreté interviennent en soutien aux unités ou sont à l'entraînement.

Note : En général on utilise le terme maître-chien. On trouve aussi maître de chien et parfois équipe cynophile. À la Sûreté, on privilégie le terme maître-chien et l'appellation escouade canine apparaît sur les véhicules.

La sélection des bêtes

Les chiens, idéalement âgés d'un à deux ans et demi, subissent un ensemble de tests préliminaires qui permettent d'évaluer leur tempérament, leur courage et leur comportement. On évalue aussi leur tolérance envers les armes à feu ainsi que leur instinct de proie et de rapporteur. Un test médical très poussé comprenant des prises de sang et des radiographies fait aussi partie du processus de sélection. Le choix d'une race est spécifique à chaque organisation policière. Ainsi la GRC et d'autres corps de police utilisent des chiens en contrôle de foule, alors que ce n'est pas le cas pour la Sûreté.

Les chiens proviennent de chenils reconnus, de particuliers, mais surtout d'éleveurs qui connaissent les besoins des services policiers et les qualités recherchées chez les bêtes. C'est souvent à l'examen médical que bon nombre de chiens performants sont éliminés.

Une fois sélectionné, l'animal reçoit un entraînement de base qui dure de 4 à 5 mois. Mis en contact uniquement avec son futur maître, après une courte période d'isolement, les deux premières semaines ne servent qu'à évaluer s'ils peuvent faire équipe. Car une fois jumelés, le chien fait



Agent Pierre Jacques et Icar



Évaluation annuelle à Duchesnay



Agent Simon Lebel et Floyd

partie intégrante de la vie du policier, même les jours de congé car il habite un enclos aménagé chez son maître.

En 1981, l'escouade canine de Montréal forme pour la première fois un chien spécialisé en explosifs.

Au cours des deux premiers mois, le chien est entraîné à l'extérieur au dépistage et à la recherche de personnes. On passe ensuite à la spécialisation, par exemple le dépistage de drogues ou de recherche d'explosifs. Tous les chiens de la Sûreté sont

généralistes soit en drogues, soit en explosifs. Ils sont formés à la détection selon les besoins de l'organisation. Actuellement, il y a deux généralistes en drogues à Québec et trois à Montréal alors qu'on retrouve un généraliste en explosifs dans chacune des régions. Tous les chiens sont des bergers allemands.



Agente Chantale Noël et Jess

Première et unique femme maître-chien jusqu'à ce jour, à la Sûreté

Les maîtres-chiens de la Sûreté sont parmi les rares policiers nord-américains à occuper cette fonction en exclusivité. Beaucoup de leurs confrères, qui les envient d'ailleurs, occupent différentes tâches et ne peuvent se consacrer pleinement à l'entraînement de leur chien.

Forme olympienne obligatoire!

Le chien doit maintenir sa bonne forme physique et ses standards de performance. Ce n'est qu'au bout de quatre ou cinq mois que le chien et son maître peuvent commencer le travail opérationnel. Il faut compter en général un an avant qu'ils soient capables de tout faire ce qu'on attend d'eux. Ils peuvent être démobilisés en tout temps, dès que leur santé, leur comportement ou tout critère d'évaluation négatif l'exige.

Les chiens obéissent à des commandements en anglais, sauf dans un cas, en allemand. Leur durée moyenne de service sera de huit ou neuf ans, tant qu'ils ont l'énergie, la santé et le goût du travail. C'est souvent pour des raisons de santé qu'on doit se départir d'un chien qui ne demande pas mieux que de continuer à travailler. Une difficile séparation s'impose et le maître doit retourner à la case départ avec un nouveau partenaire. C'est tout de même un défi stimulant d'amener un animal au maximum de ses capacités.

Dans toute l'histoire de la Sûreté un seul chien, *Dick*, dont le maître était l'agent René Lafrenière, a été blessé par balle en 1987, lors d'une recherche à Saint-Eustache au cours d'un vol qualifié. Il a perdu l'usage d'un œil et fut décoré pour sa bravoure. Cependant, tous les chiens actifs ont été blessés dans l'exercice de leurs tâches qu'il s'agisse de chutes, de fractures, de blessures aux pattes ou de malaises provoqués par diverses odeurs.



Agent Bernard Sempé et Chet

Au cours des trois dernières années, les équipes de maîtres-chiens ont participé à diverses opérations de recherche :

• Drogues	42 %
• Personnes disparues	18 %
• Individus recherchés pour homicide	10 %
• Individus recherchés pour vol avec violence	10 %
• Autres (évadés, vols par effraction, etc.)	17 %